



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné Dominic Provost, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a adopté le *règlement 577-25 concernant les quotes-parts dues à la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François pour les travaux reliés à la route 257* adopté à la séance ordinaire tenue le 19 février 2025.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en communiquant avec le bureau de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François et ce, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 20^e jour du mois de février 2025.

Dominic Provost
Directeur général et greffier-trésorier